

Libération, 27 février 2013

Amnistie sociale, la lutte des grâces

La proposition de loi sur les actions syndicales et militantes est étudiée au Sénat aujourd'hui, sur fond de tensions à gauche.

Par LILIAN ALEMAGNA

C'était le 5 juin 2012, à Hémin-Beaumont (Pas-de-Calais). Sur la petite scène de la salle des fêtes, Jean-Luc Mélenchon succède à Guy Bedos. L'humoriste est venu ce soir-là lui donner un coup de main dans son combat législatif contre Marine Le Pen. Le candidat Front de gauche parle d'une voix calme. Fatigué par la campagne et encore «émo» de sa visite l'après-midi dans le bureau de François Hollande à l'Élysée. «Je lui ai parlé de notre proposition d'amnistie des syndicalistes»,

La menace de Jean-Luc Mélenchon de «poursuivre jusque dans le dernier village de France» les parlementaires de la majorité qui ne voteraient pas le texte est très mal passée au PCF.

raconte-t-il à ses partisans, espérant encore dans le chef de l'Etat, nouvellement élu. Mélenchon et le PCF ont martelé durant toute la campagne qu'ils souhaitaient l'effacement des sanctions contre les syndicalistes ou les associatifs condamnés sous la droite lors d'actions militantes. «Sur le plan de la tactique, lance-t-il, je vous appelle à tourner la page. A distinguer le président de la République du Parti socialiste!» Neuf mois plus tard, changement de ton. Radical: «L'amnistie sociale, nous devons l'arracher. Elle ne sera pas concédée», déclare-t-il, promettant de «arracher le bras» à Hollande et de «poursuivre jusque dans le dernier village de France» les parlementaires de la majorité qui ne voteraient pas le texte. Un

texte sous forme de proposition de loi, que le Sénat examine aujourd'hui en séance, et «portant amnistie des faits commis à l'occasion de mouvements sociaux et d'activités syndicales».

Dans leur moulture initiale, les sénateurs du PCF ont souhaité effacer toute condamnation concernant des personnes «légitimement engagées». «Les citoyens qui défontent leur école, leur outil de travail, leur hôpital ou leur retraite ne sont ni des criminels ni des délinquants», expliquent-ils. Les parlementaires citent le cas de Xavier Athéniou, délégué syndical CGT de l'entreprise Continental, condamné à 1200 euros d'amende [...] pour avoir refusé un prélèvement ADN». «Une centaine de syndicalistes ou de militants associatifs seraient concernés»,

RÉCIT

décompte Martine Billard, coprésidente du Parti de gauche (PG). Qui pointe aussi le cas d'armateurs d'OGM ou de personnes «suspectes des convois nucléaires».

«VIOLENCES». L'occasion rêvée pour la gauche d'afficher son unité? Las, en commission des lois, le 13 février, le texte est repoussé... d'une voix. Celle d'un radical de gauche. «Nous ne sommes pas certains qu'il n'ait pas agi sur ordre», soupçonne Mélenchon sur son blog. «Nous sommes les héritiers de Clemenceau. L'ordre républicain, ça existe», lui réplique le patron du PRG, Jean-Michel Baylet. Mais, après discussions entre groupes politiques, «il se dégage un accord pour que le texte soit accepté», espère désormais Elhane Assassi, chef du groupe Front de gauche au Sénat. Or,